



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 71096

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur le Fond de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). En effet, les radios associatives sont particulièrement inquiètes du gel budgétaire de 7 % des crédits du FSER 2014 d'autant plus que, depuis 2010, ce fonds reste bloqué alors que le nombre de radios éligibles ne cesse de croître. Mécaniquement, chaque radio voit ses subventions diminuer alors que les charges de fonctionnement sont en constante progression. Cette année, le fonds a même subi une baisse de 200 000 euros. Si une telle disposition était appliquée, elle mettrait immédiatement en péril l'activité des radios associatives et les 3 000 emplois qu'elle constitue. Si la situation déjà critique dans laquelle se trouvent ces radios devait se dégrader encore plus, elles ne pourraient plus financer les emplois et assurer leur mission de communication sociale de proximité. Aussi, il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet et les mesures envisagées pour soutenir les radios associatives.

Texte de la réponse

Depuis plus de trente ans, le Gouvernement porte une attention toute particulière aux radios associatives, notamment par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Chaque année, près de 650 radios associatives bénéficient de ce soutien (649 en 2013), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. En 2012 et 2013, le budget du FSER a été maintenu à 29 M€ et pour chacune de ces années, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution, montrant ainsi toute l'importance qu'elle accordait aux radios associatives. En 2014, le budget du FSER a été légèrement réduit à 28,8 M€, ce qui a permis au Fonds, même symboliquement, de participer à l'effort de redressement des finances publiques. Comme les années précédentes, afin que les subventions versées aux radios associatives ne soient pas diminuées, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution qui porte sur le budget 2014. Cet effort, malgré les difficultés budgétaires, démontre que l'action publique dans ce domaine demeure une priorité. Pour 2015, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, la ministre a défendu que le budget du FSER remonte à 29 M€ et c'est ce montant qui est proposé au Parlement dans le projet de loi de finances. Par cet effort particulier d'accompagnement, le Gouvernement souhaite marquer son attachement à un système qui a fait ses preuves et réaffirmer encore la place très particulière qu'occupent ces radios dans le paysage radiophonique français.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71096

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10418

Réponse publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 565